

# **BUDGETS ANNEXES**

## **SYNTHESE DES DM N°1/2020**

### **CAMPING MUNICIPAL DU PRE DES LAVEUSES**

La décision modificative qui porte sur le budget annexe du Camping fait suite principalement aux conséquences de la crise sanitaire de la Covid 19.

<b>EXPLOITATION</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	20 000,00 €	
Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00 €	
Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations		-25 000,00 €
Chapitre 74 : Subventions d'exploitation		150 000,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		-65 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>

S'agissant des recettes, elles étaient en 2019, pour la période allant de Mars à Juin, de 115 000 €. Le chiffre d'affaires 2020 pour la même période s'élève à 50 000 €, soit une perte de 65 000 €. En outre, environ 25 % des emplacements ont été condamnés cet été pour permettre le respect des distances de sécurité et diminuer la fréquentation des sanitaires collectifs.

Par ailleurs, le Camping a ouvert ses portes aux camping-cars, nombreux cette année, mais facturés à des tarifs inférieurs à ceux des emplacements nus. Au final, on estime que la perte de recette pour la saison estivale est d'environ 10 000 €.

Enfin, l'annulation de la Foire Expo et du Sommet de l'élevage pénalise les recettes d'environ 15 000 €. A titre d'information, les annulations représentent à ce jour à 25 000 € mais des locations individuelles ou par des travailleurs pourraient atténuer ces pertes.

En définitive, la perte globale de chiffre d'affaires est estimée à 90 000 € pour l'exercice 2020.

Concernant les dépenses, il convient d'intégrer le traitement d'un agent en arrêt maladie, lequel n'avait pas été prévu au budget annexe mais au budget principal. Par ailleurs, il a fallu faire face à des dépenses de personnel supplémentaires notamment en lien avec le nettoyage des locaux. Eu égard à ces éléments, il convient d'abonder les charges de personnel (chapitre 012) de 40 000 €.

En outre, le Camping doit faire face à une augmentation importante de ses charges à caractère général (+ 20 000 €). La gestion de la crise sanitaire de la Covid 19 a en effet nécessité l'instauration de mesures d'hygiène particulières concourant à augmenter les dépenses liées aux produits d'entretien et aux frais de personnels extérieurs. Pour rappel, la société de nettoyage est intervenue beaucoup plus fréquemment que les années précédentes et la société de gardiennage a dû augmenter son volume horaire afin d'assurer la surveillance de la piscine.

La subvention d'exploitation prévue à hauteur de 150 000 € en première décision modificative du budget principal paraît suffisante pour couvrir à la fois la perte de recettes et l'augmentation des charges.

### **CINEMA MUNICIPAL LE GERGOVIE**

Tout comme le budget annexe du Camping, le budget annexe du Cinéma doit intégrer par le biais de cette décision modificative les différents impacts de la crise sanitaire.

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	340,00 €	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-340,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 002 : Solde d'exécution reporté		0,77 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	-59 659,23 €	
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		340,00 €
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vtes diverses		-110 000,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-59 659,23 €</b>	<b>-59 659,23 €</b>

S'agissant de la section d'investissement, et bien que sans incidence sur le volume total de la section, il convient de préciser que la dépense de 340 € inscrite au titre des opérations d'ordre de transfert entre sections permet de régulariser l'amortissement d'une subvention non comptabilisée à l'actif. La dépense de ce chapitre est égale à la recette de fonctionnement inscrite au chapitre 042. Pour permettre l'équilibre de la section d'investissement, l'enveloppe travaux est diminuée du même montant.

Concernant la section de fonctionnement, les lignes de dépenses consacrées aux locations de films et au reversement de la TSA (taxe sur les entrées en salles de spectacles cinématographiques) sont réduites de près de 60 000 €. Cette baisse tient compte à la fois de la fermeture de l'établissement pendant la période de confinement mais également de la reprise très irrégulière de la distribution des films. En outre, les recettes inhérentes à la billetterie sont estimées en baisse de 110 000 €.

La prise en charge du déficit de la section de fonctionnement du budget annexe du Cinéma est alors assurée par l'inscription d'une subvention d'équilibre complémentaire de 50 000 €. Au final, cette dernière s'élève désormais à 125 000 €.

## ZAC DU PALAVEZY

Les crédits inscrits à l'intérieur de cette DM permettent de corriger la reprise du résultat de clôture 2019 de la section d'investissement. Pour rappel, celui-ci avait été intégré au budget primitif 2020 par anticipation, le compte administratif 2019 ayant été voté lors du conseil Municipal du 9 juillet dernier.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté		-0,10 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections	-0,10 €	
<b>TOTAL</b>	<b>-0,10 €</b>	<b>-0,10 €</b>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 : Charges à caractère général	-0,10 €	
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		-0,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>-0,10 €</b>	<b>-0,10 €</b>

## **PRODUCTION D'ELECTRICITE**

Cette décision modificative permet d'inscrire au budget annexe Production d'électricité les crédits nécessaires au lancement d'un nouveau projet.

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Chapitre 13 : Subvention d'investissement		4 400,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées		35 600,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	40 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>

En effet, l'équipe municipale, qui souhaite poursuivre ses investissements sur le volet environnemental, a prévu l'installation de 140 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des Services Techniques et du Conservatoire de Musique. L'énergie produite sera presque exclusivement destinée à l'autoconsommation du bâtiment.

Cet équipement est inscrit pour un montant de 40 000,00 € en dépenses d'investissement. Il sera financé par une subvention du Conseil Régional à hauteur de 4 400,00 € et par le recours à l'emprunt pour 35 600,00 €.